

Présentation du Conseil des partenaires et des associations signataires du plaidoyer « Considérer la jeunesse et veiller à son bien-être »

Le Conseil des partenaires :

Le Conseil des partenaires rassemble des associations représentantes des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès d'eux. La mission principale et commune des associations du Conseil est d'œuvrer à l'amélioration du bien-être de la jeunesse au travers, entre autres, d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Se réunissant régulièrement depuis 2017, le Conseil des partenaires a vocation à formuler des avis sur des sujets d'actualité concernant les réponses à apporter aux problématiques contemporaines de l'adolescence, notamment lorsque ces réponses nécessitent d'être organisées de manière partenariale.

Associations signataires du plaidoyer :



ANMDA, Association Nationale des Maisons des Adolescents

L'ANMDA est une association de loi 1901. Elle rassemble les Maisons des Adolescents et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales. Sa mission est d'assurer aux populations concernées (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics dans l'élaboration de dispositifs relevant de leur champ de compétences.



ANPAEJ, Association Nationale des Point d'Accueil-Ecoute Jeune

L'ANPAEJ est une association de loi 1901. Elle anime le réseau des PAEJ et les représente auprès des pouvoirs publics. Dispositif « dé-institutionnalisé » offrant 1000 points de contact sur le territoire, les PAEJ ont pour mission d'intervenir sur le lien social au point où il menace de se rompre. Il s'agit autant de prévenir les ruptures, que d'accompagner la ré-inscription sociale des jeunes et de soutenir leur entourage.



CNAPE, Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

La CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la CIDE et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



Fédération Addiction

La Fédération Addiction est le premier réseau d'addictologie de France. Elle regroupe 190 associations, 850 établissements et services de santé, de prévention, de soins et de réduction des risques et plus de 500 médecins et pharmaciens.



FESJ, Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

La FESJ, association de loi 1901, est un réseau mobilisant les professionnels et des dispositifs du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique.



FNEPE, Fédération nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs

La FNEPE est une association de loi 1901 qui accompagne la création et le développement des EPE, les rassemble et les représente. Par son expérience et l'ensemble des professionnels de son réseau, elle bénéficie d'une légitimité qui en fait un acteur majeur du domaine de l'éducation et de la famille.



EPE IDF, École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France

Association de loi 1901, l'EPE Île-de-France, est un acteur essentiel du soutien à la parentalité. Elle intervient auprès des parents et membres du groupe familial, des jeunes et des professionnels, à travers des actions d'information, de prévention et de formation.